

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1665

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 11

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« L'efficacité attendue de ce traitement est évaluée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de mesurer l'efficacité du traitement en fonction des attentes, ce que vous propose cet amendement.